

ABONNEMENTS

Trois Mois. . . 4 fr.
Six Mois. . . . 7 fr.
Un An. 12 fr.
En dehors du département: 15 fr.
ÉTRANGER 25 FRANCS

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 1.80
Réclames — 2 fr.
Faits locaux — 2.50

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal Politique et Littéraire

D'Intérêt Local, d'Annonces Judiciaires & d'Avis Divers

— FONDE EN 1841 —

PARAISANT LE MERCREDI & LE SAMEDI

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR

C/C/ Nantes 154-28

Directeur : A. GIROUARD

Téléphone 1-95

Samedi
24 Novembre 1928

LE NUMERO

15 C^{mes}

Les Abonnements sont payables d'avance et l'acceptation de trois numéros engage pour une année.

La quittance est présentée à l'abonné sans dérangement pour lui.

Ouvriers ET Fonctionnaires

Mon mari, ces jours-ci, est préoccupé par les fonctionnaires. Il redoute la terrible alliance des employés et des ouvriers. Il prétend que tout le problème social se résume en ce danger. En quoi il a tort. Il confond le problème social et la révolution.

— Voyez, me dit-il, ce qui arriverait si les travailleurs manuels, devenus furieux, voulaient s'emparer de l'État. Les employés de l'État demeurant fidèles, on ne peut craindre qu'une émeute, vite réprimée. Mais les employés de l'État faisant cause commune avec les ouvriers, et leur livrant toute notre administration, tout s'effondre. La résistance devient impossible. Et voilà ce qui nous attend.

— Oh ! n'allez pas si vite ! Le jour n'est pas encore venu où le commis des postes trouvera naturel d'obéir à l'ouvrier terrassier.

— Quand je vous dis que vous n'avez pas lu les compte-rendus du dernier Congrès des fonctionnaires ! Là, un orateur a dit : notre devoir et de nous ranger à côté des travailleurs...

— Mais oui... Les orateurs tiennent des propos de ce genre. Les orateurs sont contraints à des mouvements oratoires. En conséquence, ils exagèrent un peu.

— Pardon ! Les fonctionnaires se sont-ils affiliés à la C. G. T. oui ou non ? Ce n'est pas là un mouvement oratoire.

— Ils se sont affiliés en effet à la C. G. T. Mais attendez la fin de la lune de miel. Leurs intérêts sont trop différents de ceux des ouvriers pour que l'accord puisse être durable. Je vous le disais l'autre jour : les fonctionnaires qui croient avantageux de s'assimiler aux ouvriers changeront d'avis lorsque les ouvriers voudront s'assimiler à eux. On ne peut fonder une union que sur la communauté des revendications et des besoins. Mais les questions d'avancement n'intéressent point l'ouvrier, qui n'a-

vance pas. Et puis, surtout, la différence des mœurs et de la culture créera bientôt un abîme. Ne croyez-vous pas que les fonctionnaires ne s'entendent pas entre eux, et que les employés des contributions ne se sentent pas absolument les frères des employés de l'enregistrement ? Rappelez-vous les longues discussions sur la péréquation, comme on dit, des traitements. Et voyez s'il sera facile d'associer les travailleurs du meuble ou de l'alimentation aux rédacteurs de ministères.

— Bah ! Les fonctionnaires ne demanderont pas mieux que d'acquiescer par une alliance la force manuelle qui leur manque.

— Vous dites cela parce que vous vous placez toujours au matin d'une révolution. Vous imaginez, d'une façon passablement romantique, les fonctionnaires résolus à renverser l'ordre social, et appelant à eux les troupes d'assaut qui sauront lutter victorieusement contre la police et l'armée. Vous êtes loin de la réalité. Certains meneurs des fonctionnaires voudraient en effet s'affranchir de toute sujétion. Ils désirent l'indépendance de l'administration. Mais soyez sûr que s'ils réussissaient, s'ils devenaient par conséquent les maîtres du pays, il ne donneraient pas toute liberté à tout le monde. Il en serait en France comme en Russie, où les grèves sont interdites, et réprimées par la violence. On dit qu'il ne faut pas de classes et de castes. On n'empêchera jamais qu'il n'y ait des catégories. Et seules pourront s'allier d'une manière permanente les catégories qui se ressemblent. Rassurez-vous, mon bon ami. L'entrée des fonctionnaires à la C. G. T., c'est peut-être le commencement d'une grande dispute entre les employés de l'État et les ouvriers.

MONA CHAPEDELAINE.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le « Journal des Débats » exprime sa satisfaction du maintien des élections municipales à leur date légale, que les radicaux avaient voulu faire retarder, en vue des prochaines élections sénatoriales. Le ministre, dit-il :

« a pris la décision qui mérite d'être approuvée. Elle est conforme au bon sens,

conforme aux traditions, conforme aux lois.

« Ce qui était tout à fait extraordinaire, c'était l'idée d'ajourner ces élections. Le projet de déplacer les élections municipales était à bon droit suspect. Il s'agissait de laisser les conseillers élus en 1925 participer aux élections sénatoriales. Cela était une combinaison dont on voyait que trop la portée, une combinaison à la fois irrégulière et impopulaire.

« Il serait très heureux que les pouvoirs publics, le Parlement, et les citoyens eussent l'idée que les lois constitutionnelles et les autres sont faites pour être obéies. La grande démoralisation des démocraties, c'est de considérer que les dirigeants ont droit à la faveur. Notre pays a été ravagé par la manie des recommandations et par l'habitude des passe-droits. Beaucoup de gens, excellents par ailleurs, considèrent l'administration comme le moyen légal d'échapper à ce qu'impose la loi. La politique d'avant guerre a été à ce sujet désorganisée. »

NOUVELLES EXPRESS

M. Poincaré a présidé la séance d'ouverture de la session du Conseil national économique.

L'état de santé du roi d'Angleterre George V inspire quelque inquiétude.

La Chambre a adopté les budgets du ministère des finances et des monnaies et médailles.

Un chef terroriste macédonien serait prêt à marcher sur Sofia.

Un avion chargé de diamants s'écrase sur le sol au Cap : aviateurs et chargement sont indemnes.

SITUATION GÉNÉRALE

M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères du gouvernement allemand, qui a été gravement malade et dont l'état de santé était encore bien médiocre quand il vint à Paris, en août, signer le pacte Kellogg, a fait sa rentrée hier au Reichstag où il a prononcé son premier discours depuis la constitution du cabinet Hermann Müller.

Ce discours, conçu dans une forme modérée, n'en fait pas moins éclater toute la différence qui subsiste, sur bien des points, entre la politique de la France et celle de l'Allemagne.

M. Stresemann a parlé de l'évacuation de la Rhénanie, du désarmement général selon la formule proposée à Genève par les Russes, du règlement définitif des réparations et de la politique locarnienne.

Pour le ministre des Affaires étrangères du Reich, le maintien de l'occupation est incompatible avec la politique de Locarno. L'évacuation immédiate est un droit pour l'Allemagne; cette question est distincte du règlement des réparations; ce règlement ne pourra convenir à l'Allemagne que s'il est compatible avec sa capacité de paiement; enfin, ledit règlement devra être préparé par un Comité d'experts indépendants de leurs gouvernements respectifs.

Sur ce dernier point, les alliés paraissent

disposés à donner satisfaction au Reich, aussi largement que possible. Ils sont même enclins à accepter Berlin comme siège des réunions du Comité.

Pour le surplus, que M. Stresemann le veuille ou non, l'évacuation ne sera que la conséquence d'un règlement satisfaisant du problème des réparations et des dettes interalliées, car elle ne constitue pas un droit pour l'Allemagne, quoi qu'il en dise. Le règlement dont il s'agit, qu'il soit ou non préparé par des experts indépendants, ne sera acceptable pour la France que s'il lui permet de régler ses dettes de guerre envers la Grande-Bretagne et les États-Unis et lui laisse, en outre, un solde suffisant pour ses réparations.

Quant à la question du désarmement, nous entendons la subordonner à celle de la sécurité, ainsi d'ailleurs que notre délégué à la Commission préparatoire de Genève n'a cessé de l'affirmer.

Ainsi s'affrontent, au moment où les négociations sur la révision du plan Dawes vont entrer dans une phase active, deux thèses très différentes.

Les indiquer, se fut montrer toute l'étendue des difficultés que M. Poincaré devra vaincre du côté allemand s'il veut aboutir à des solutions satisfaisantes. Il y aura aussi le côté américain, qui n'est pas moins préoccupant.

Ce n'est donc pas l'heure de lui marchander l'autorité dont il a besoin pour mener à bonne fin ces pourparlers décisifs. La Chambre, nous aimons à le croire, le comprendra.

NOËL MARTY.

La désertion cartelliste

Le Temps s'égaie de la démission de M. Jouhaux, qui renonce au caractère politique de sa délégation à Genève, tout en la conservant en son caractère travailliste :

« Le gouvernement de M. Edouard Herriot, dépeuplait alors la délégation française, l'épurait de ses éléments trop nationaux la radicalisait, la socialisait de son mieux. M. Léon Jouhaux, connu cette gloire genévoise qui enivre les plus réfractaires et apprivoise les plus « purs ». Sa conscience était en repos. Il ne devait rien à la politique. Il ne faisait pas de politique. Il était syndicaliste. Il représentait des ouvriers; il représentait des ouvriers français. Il ne donnait point dans la métaphysique. Genève était accueillante; il était sans remords. La vie était belle.

» La vie était trop belle.

» Collaborateur de M. Paul-Boncour, à la commission du désarmement, il estima devoir se solidariser avec son chef de file. Il démissionne pour des raisons politiques: il démissionne comme cartelliste qui ne s'accommode plus d'un gouvernement unioniste; il démissionne comme s'il n'était qu'un simple député de gauche. Nous ne voudrions faire à ce syndicalisme, à ce réalisme nulle peine même légère, mais enfin il démissionne — tranchons le mot — en politique.

» C'est son droit. C'est le nôtre de nous féliciter qu'il ait ainsi mis fin à une équivoque dont le moindre défaut a été de trop durer. Les meilleures plaisanteries sont les plus courtes. Nous saurons maintenant ce que c'est que le syndicalisme qui se flatte d'être objectif, positif et « pragmatiste » : c'est trop souvent de la politique avec la franchise en moins.

» Curieux retour des choses d'ici bas, ajoute le Temps. La devise du Cartel, un moment célèbre fut « Toutes les places et tout de suite ! ». Leur devise actuelle semble être « Plus aucune place et nulle part ! ». Devant la seule possibilité d'une pareille catastrophe, on reste sans voix ! On conçoit

si difficilement une place sans radical-socialiste, un radical socialiste sans place ! Le régime tremblerait sur sa base; la démocratie s'interrogerait, anxieuse; la République menacée dans son Capitole, s'étonnerait de ne plus entendre les avertissements de ses gardiens familiaux. Tout est perdu lorsque les Paul-Boncour nous quittent, lorsque les Léon Jouhaux s'en vont, Saint Albert-Thomas, priez pour nous ! »

Le Problème du Chauffage et la Vie chère

L'apparition des premiers froids donne un regain d'actualité à un problème qui ne se posait même pas avant la guerre, mais dont les difficultés croissantes de l'existence rendent la solution difficile sinon angoissante pour beaucoup, et en tous cas intéressante pour tout le monde : C'est le problème du chauffage domestique dans les conditions de prix acceptables et de confort suffisant.

Ce problème dépend pour une part des appareils de chauffage et pour une autre, du combustible employé.

La solution relative aux appareils est d'ailleurs la plus souvent imposée par les installations déjà existantes.

Les appareils les plus pratiques et partant les plus répandus, sont ceux dits à « feu continu », car leur conduite exige le minimum de main-d'œuvre et de surveillance, qu'il s'agisse du simple « poêle » chauffant une ou deux pièces (Salamandre, Godin, Deville, etc...) ou bien du chauffage central d'immeuble ou d'appartement.

Le combustible le meilleur pour ces appareils est incontestablement l'anthracite anglais.

Malheureusement, ce produit, déjà coûteux avant la guerre, atteint maintenant des prix qui sont véritablement prohibitifs pour le plus grand nombre.

Pour cette raison sont apparus sur le marché de nombreuses variétés de charbons anthraciteux en provenance des divers pays d'Europe : France, Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne. Ces charbons soit purs, soit en mélange sont vendus indistinctement sous le nom d'anthracite.

Ils sont loin de valoir les anthracites anglais de premier choix, en raison de leur friabilité, de leur teneur en cendres et en matières volatiles et aussi à cause de la présence fréquente de pierres. Pour ces motifs, ils laissent un déchet relativement important et en outre, donnent très souvent des mâchefers qui compliquent les décreassages des appareils.

De plus, leur puissance calorifique est nettement inférieure à celle des anthracites anglais : la consommation est par suite sensiblement plus élevée et compense dans une large mesure l'économie toute relative réalisée sur le prix d'achat. Enfin, défaut capital, beaucoup d'installations de chauffage prévues pour l'emploi de l'anthracite anglais se sont révélées insuffisantes pour les anthraciteux de moindre puissance calorifique avec lesquels il devient alors impossible de réaliser une température suffisante dans les locaux d'habitation pendant la période des grands froids, même en « poussant » les appareils au maximum au prix d'une consommation de combustible exagérée.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le coke, dont les inconvénients sont très grands pour le chauffage domestique. Il donne en effet des mâchefers collant aux grilles qu'ils détériorent rapidement. Sa combustion exige des appareils de grandes dimensions, donc coûteux et encombrants. De plus, sa faible densité rend nécessaire

de vastes locaux d'annagasmage et a pour conséquence la quasi impossibilité de faire des approvisionnements en élé au moment des prix les plus bas.

Le problème se trouvant ainsi posé, il était séduisant de chercher à fabriquer des combustibles artificiels.

Le combustible artificiel le plus connu est le boulet obtenu en agglomérant des poussières de charbon, matière première bon marché, avec un liant, en général le brai. On a donc mis en vente des boulets d'antracite, obtenus en agglomérant des poussières d'antracite; mais il est bien évident que, même avec une matière première de bonne qualité — notamment le poussier d'antracite anglais provenant de concassage — on ne saurait obtenir de la sorte un combustible remplaçant l'antracite, car le brai utilisé comme agglomérant donne une abondante production de fumée et cela en interdit l'emploi dans les appareils à feu continu, sous peine de les encrasser rapidement.

On a cherché à remplacer le brai par un liant ne donnant pas de fumée à la combustion, tel que sulfate de cellulose, farines avariées, dextrine, etc.; mais tous ces liants présentent l'inconvénient de se déliter sous l'action de l'humidité, de sorte que les agglomérés ne résistaient pas à la pluie, ou seulement à l'atmosphère humide d'une cave.

Le problème de la fabrication des combustibles sans fumée a fait l'objet, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, d'innombrables études et recherches dont la seule énumération dépasserait le cadre de cet article.

Nous nous bornerons donc à en donner la conclusion : la seule solution pratique a été obtenue par la distillation à basse température d'agglomérés de houille, et la réalisation industrielle de ce procédé a été obtenue en France par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux et Drocourt. Celle-ci après de nombreux essais, a dégagé la technique de cette fabrication de l'antracite de synthèse et l'a codifiée en un certain nombre de brevets dont elle a fait l'application industrielle à grande échelle dans ses installations actuelles de Nœux (Pas-de-Calais).

Les produits qu'elle fabrique sont vendus sous le nom d'« Anthracine ». Ce nouveau combustible, qui a fait tout d'abord son apparition dans la région parisienne, commence à se répandre dans notre région et il y rencontre un accueil aussi favorable que dans la capitale, accueil d'ailleurs justifié par des qualités qui rendent l'antracite très supérieur et placent ce produit immédiatement après l'antracite anglais de premier choix bien qu'il soit vendu à un prix très inférieur à ce dernier.

La réalisation en France d'un semblable produit constitue pour la science et l'industrie françaises un succès dont ceux qui l'ont mis en œuvre sont fiers à juste titre, ainsi que le confirment les appréciations flatteuses émises à ce sujet au congrès qui se tient actuellement à Pittsburgh (Etats-Unis), capitale de l'industrie houillère américaine.

L'utilisation du procédé de fabrication de l'Anthracine permettra d'étendre l'approvi-

sionnement des charbons à usage domestique et de rendre les petits consommateurs moins dépendants des bassins de houille antraciteuse.

Enfin, le remplacement de produits étrangers par un produit national contribuera à améliorer notre balance commerciale trop lourdement grevée par les importations de combustible.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Les membres du Gouvernement se sont réunis jeudi matin en Conseil de Cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré.

La séance a été consacrée à l'expédition de affaires courantes.

Aucune précision n'a été donnée par les ministres à la sortie du conseil. Cependant nous croyons savoir qu'il se confirme que le choix du Gouvernement se serait porté sur MM. Moreau, gouverneur général de la Banque de France, et Allix, professeur de droit, pour représenter la France au Comité des experts, pour le règlement des réparations.

SSS

LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

A la séance de jeudi, M. G. Pernot, a été élu vice-président de la Chambre. M. Pernot n'est pas seulement un juriste distingué et un orateur de talent qui a acquis à la Chambre une autorité réelle et justifiée, il est aussi un blessé de la guerre et le père d'une belle et nombreuse famille.

Parti au front en 1914 comme simple soldat dans un régiment d'infanterie, M. Pernot, grièvement blessé à la tête au mois de juin 1915, était, à sa démobilisation, lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de trois citations, dont une à l'ordre du jour de l'armée.

Vice-président du groupe parlementaire de « la Famille », M. Pernot est père de sept enfants.

SSS

LE HAUT COMMISSARIAT D'ALSACE ET DE LORRAINE

Contrairement à certaines informations, il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de rétablir le haut-commissariat d'Alsace et Lorraine.

SSS

COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Bernier, vice-président, a élu président M. Fabry, en remplacement de M. Maginot, nommé ministre des colonies, par 27 voix contre 13 à M. Osola.

SSS

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'administration des Douanes communique le tableau comparatif, en valeur et en tonnage, de nos importations et exportations, pour les dix premiers mois de l'année 1928, comparativement aux dix pre-

festations les plus conciliantes.

— Ma bonne madame Lapie, avait-elle déclaré, je tiens à ce que vous ne me gardez pas rancune des petits ennuis que je vous ai causés. Non, il ne faut pas m'en vouloir. On est bête parfois. On se fait des idées stupides qui ne riment à rien. Voyez-vous; j'étais très ennuyée de la mort de ce pauvre M. Navarrès; je perdais une si bonne place! Sans compter que toutes ces histoires de cadavre apporté dans un établissement, ce n'est pas fait pour améliorer les affaires qui ne sont déjà pas si brillantes! Bref! ça m'avait mis les nerfs sans dessus dessous...

Elle conclut en tendant la main : — Mais, maintenant, c'est fini, hein, On ne s'en veut plus?

Après une courte hésitation, la blanchisseuse prit la main qui s'offrait à elle, déclarant :

— S'en vouloir? Oh! moi, j'suis pas comm'ça! Quand j'ai quelqu'chose sur l'estomac, faut que ça parte, et ensuite, l'paquet lâché, c'est oublié.

— Et puis, enfin, entre voisines, n'est-ce pas?

C'est ainsi que la réconciliation s'était opérée entre les deux femmes. Mme Lapie s'étant chargée d'expliquer à son fils l'accord intervenu.

Tout d'abord, il s'était entêté et avait signifié qu'il ne remettrait plus les pieds dans ce bar où on lui avait fait une pareille avanée.

Mais devant l'amabilité d'Amélia et sur-

mière mois de l'année 1928, celle-ci étant considérée comme la dernière année normale d'avant-guerre.

Notre balance commerciale est déficitaire de 1 milliard 500 millions.

LA RÉVISION DU PLAN DAWES

D'après les journaux, le Gouvernement allemand ferait parvenir, aux puissances alliées, un mémorandum qui expliquerait en détail le point de vue allemand au sujet de la révision du plan Dawes et de la prochaine conférence des experts financiers. On sait que les Gouvernements alliés lui ont communiqué un mémorandum qu'ils avaient échangé entre eux sur le même sujet.

SSS

L'AMÉRIQUE PRÉVOIT LA CONSTRUCTION DE TRENTE-CINQ PAQUEBOTS

M. O'Connor, président du Conseil des transports maritimes des Etats-Unis, parlant au Club du Commerce extérieur, a déclaré que trente-cinq nouveaux navires, aménagés en paquebots rapides pour passagers et pour marchandises, seront construits avant cinq ans, au moyen d'emprunts.

SSS

UN INTÉRESSANT « COUP DE FILET »

M. Badin, commissaire à la police judiciaire, a effectué des descentes de police au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à Ivry, Antony, Bicêtre et à l'île St-Germain, à Issy-les-Moulineaux.

Il a visité différents débits et hôtels mal famés.

Cinq ont été arrêtés. Six sont sous le coup d'arrêts d'interdiction de séjour ou d'expulsion.

D'autre part, M. Badin a arrêté, aux abords du champ de courses de Vincennes, sept bonneteurs, tous repris de justice.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Pour des raisons de service et de sécurité le courant électrique sera interrompu dimanche prochain 25 novembre de 7 heures 30 à 15 heures dans les régions de : Fontevault, Montreuil-Bellay, Soullignier, St-Hilaire-du-Bois et Vézins.

STATION VITICOLE ET ÉCOLE DE VITICULTURE DE SAUMUR & DE MAINE-&LOIRE

Le Comité de la Station Viticole de Saumur s'est réuni le 20 novembre, sous la présidence de M. Robert Amy. Y assistaient MM. Perrein, secrétaire-trésorier, Girard-Amiot, Moreau et Métayer, directeur des Services agricoles de Maine-et-Loire.

Après avoir rendu hommage à la mémoi-

cordialement bonjour au bar, de même qu'ils continuaient à fréquenter sa boutique.

Bref, une atmosphère de paix planait au-dessus de ces personnages que la mort mystérieuse de M. Navarrès semblait un moment avoir irrémédiablement divisés.

Or, un soir que, suivant son habitude, M. Jacasse fumait silencieusement sa pipe devant un verre de limonade, voilà qu'un incident, d'apparence insignifiante attira son attention.

La porte qui faisait communiquer la salle de billard avec le débit proprement dit, s'ouvrit, livrant passage à Mme Pappavino qui, portant un bol rempli de glace, s'approcha du capitaine.

En ce moment, le coiffeur avait ses regards machinalement fixés sur Fred Archies et il fut tout à coup intrigué par l'expression bizarre que prit alors le visage du capitaine.

Si maître de lui qu'il fût en effet, celui-ci n'avait pu réprimer un premier mouvement de surprise, provoqué chez lui par quelques mots que venait de prononcer à voix basse Mme Pappavino.

Car elle lui parlait en apparence pour lui proposer de la glace, afin de rafraîchir son soda; mais, en réalité, il y avait autre chose.

Cela, le coiffeur en eût donné sa tête à couper.

Immédiatement intrigué, M. Jacasse pour masquer au tant que possible la direction de son regard fit mine de rallumer sa pi-

temps l'animateur de la station, le Comité a proposé la nomination de nouveaux membres en remplacement des décédés ou démissionnaires : ont été désignés : MM. Landais et Sanzy de Chacé, René Perreau de Distré et Courraillon de Saumur.

M. Métayer a fait part de la possibilité de voir se créer à nouveau dans l'arrondissement de Saumur un poste de professeur d'agriculture; il a été décidé d'attendre et de convoquer au commencement de 1929 pour régulariser la marche de la station et nommer un directeur.

Les comptes de 1927-1928 ont été approuvés et des félicitations votées à M. Meslet qui assure avec son personnel les travaux techniques de la station.

SSS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 21 Novembre

Le Conseil se réunit à 20 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire entouré de ses deux adjoints. Le Dr Seigneur est nommé secrétaire; sont excusés MM. Simonneau et Perrain. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est faite par M. Lenué à l'adoption sans observations.

SSS

Voirie. — M. Richard donne communication de son rapport; d'où il ressort que :

— Les crédits pour les chemins vicinaux sont affectés par le Conseil Général;

— Une entente interviendra entre l'École de Cavalerie et la Ville pour un meilleur aménagement de la carrière du Carrousel, en cas de pluies ou mauvais temps.

— Le local de l'Octroi de la gare sera loué à M. Bertrand-Fouqueray : aucune décision quant à celui de la P.V.

— Le receveur est autorisé à percevoir certains paiements.

— Une boîte à boue sera installée avant le compteur d'eau de l'École de Cavalerie.

— Le parquet du théâtre sera remis en état : le Conseil vote la somme nécessaire, soit 8.500 francs.

— Des radiateurs seront posés à l'avant-scène : coût 2.000 francs.

— La demande de M. Chouane pour la pose d'une véranda devant son café amène une discussion assez longue et finalement la question est renvoyée en commission.

— Un éclairage électrique de secours au théâtre coûtera 1.700 francs.

— Le stationnement des voitures sera interdit, place Bilange, le samedi, du côté de la rue d'Orléans.

— 300 francs seront alloués pour échanger les réflecteurs des lampes axiales des rues d'Orléans et de Bordeaux.

— La Compagnie du Gaz se refuse à installer des canalisations rue Couscher et des Moulins.

— La demande de classement du chemin de la Boire au quai Comte-Lair est remise à l'étude.

SSS

Instruction publique et Beaux-Arts. — M. Besson en est le rapporteur.

— Le Maire propose de demander au ministère que lese bonis d'internat des Col-

lèges soient affectés entièrement à leur amélioration ou transformation.

— Un crédit de 10.000 francs est voté pour l'éclairage électrique des écoles : 2.500 francs pour installation de lavabos à l'école de la rue de Fenêt.

Finances — Lecture est donnée du procès-verbal de cette commission par M. Lenué.

— Le budget des Hospices est adopté.

— M. Gouyette est nommé contrôleur aux nouvelles taxes sur le gaz et l'électricité.

— En principe le rapport approuve les crédits déjà entrevus dans les divers commissions successives.

Cimetière. — M. Richard fait approuver par le Conseil des améliorations pour tracés de voies, réfections de concessions, heures de fermeture, etc...

— Par contre, est rejetée la proposition d'installation du téléphone, parce que trop onéreuse pour les services qu'on peut en attendre : les P.T.T. demandant 8.000 fr. en passant par la Mairie et 1035 francs par ligne spécial; plus la taxe d'abonnement annuelle de 315 francs dans les deux cas.

Téléphone. — L'assemblée vote l'installation du téléphone, en ligne directe, aux Collèges et au Cabinet du Maire.

Personnel. — Le budget du personnel s'élève à 608.425 francs, M. Lenué propose un réajustement des pensions : adopté avec félicitations du Maire pour le travail de la Sous-Commission.

— Le Secrétaire actuel de la Mairie continuera quelques années encore ses services sur la base nouvelle de traitement de 22.000 francs.

Affaires diverses. — Certains quartiers laissant à désirer au point de vue propreté, la Ville y pourvoiera.

— M. Pichard proteste et avec lui tout le Conseil contre les immenses constructions qui vont défigurer le caractère séculaire de l'immense quadrilatère du Char-donnnet.

— Un nouveau tarif est établi pour le déplacement de l'auto-pompe dans les communes environnantes.

— Réciproquement, Ville et Ecole de Cavalerie se sont promis aide et appui de leurs autos-pompes respectives en cas de sinistres

— Le Maire fait part de son arrêté sur la taxe des viandes.

— Renvoyé à l'étude pour plus sérieux examen, le projet d'un chemin au Petit-Puy.

— 5.000 francs seront employés pour remise en état des gouttières de la façade du Collège de garçons.

— Est inscrit à nouveau au budget un crédit de 6.000 fr. pour l'auto-javellisation des eaux de la Loire, la somme précédemment destinée ayant été affectée à la canalisation des Bains-douches.

— Le Maire demande au Conseil de voter un emprunt et sa garantie en faveur de l'hôpital pour agrandir les services de la Maternité, soit 140.500 francs de travaux, le dispensaire antivenérien 16.500 francs et poursuivre certaines transformations.

po, mais sans quitter de l'œil le couple formé par la femme du barman et le capitaine.

Celui-ci, d'un imperceptible geste, avait fait signe à Amélia de s'écarter un peu de façon à lui permettre de voir, par la porte entrouverte, ce qui se passait dans le débit.

A ce moment, devant le comptoir où il buvait lentement un verre d'Asti, un individu se tenait debout, le visage tourné dans la direction de la salle de billard.

De sorte que M. Jacasse comme le capitaine Archies, pouvait admirablement voir ses traits.

Ceux-ci était d'aspect fin, encadrés d'une barbe noire soyeuse qui mangeait les joues où des moustaches assez épaisses la rejoignaient, masquant le dessin des lèvres qui paraissaient néanmoins assez fortes.

Le nez était busqué, le front haut sous le chapeau mou rejeté en arrière, le regard dur à travers les vitres du lognon.

Comme vêtement, un complet marron, sans couleur bien précises ni coupe déterminée, qui lui donnait l'allure d'un petit employé.

Et cependant, dans la tenue de cet individu, dans la ligne des épaules, dans la silhouette du buste, il y avait quelque chose de spécial qui, tout de suite, fixa l'attention de M. Jacasse.

Sans doute celle du capitaine était-elle également sollicitée par le nouveau venu car il ne le quittait pas de l'œil.

(A suivre).

FEUILLETON de L'Echo Saumurois
N° 37 — 24 Novembre

LE Serment de l'Orpheline

De G. LE FAURE.

(SUITE)

XIV

Après plusieurs semaines d'enquête, M. Duteux-Rabusson avait fini par clore son instruction contre X et l'affaire avait été classée.

M. José Navarrès avait été remplacé à la tête de la maison de Villefranche par un de ses cousins, Espagnol comme lui, et portant le même nom, ce qui avait dispensé d'apporter la moindre modification dans les en-têtes du papier à lettre et des factures. Comme il s'appelait Pablo, seule l'initiale avait été changée.

Mme Pappavino, après un petit mois de séjour à Rayenne, dont elle était originaire, était revenue occuper derrière le comptoir du bar sa place accoutumée.

Sans doute, les vacances qu'elle s'était octroyées si opportunément, avaient-elles produit sur son système nerveux une délicate salutaire et son esprit combattif s'était il assagi, car elle faisait montre maintenant, à l'égard de Mme Lapie, des mani-

Le devis total s'élève à 448.350 francs, dont la moitié seulement pour la Ville, puisque l'autre partie serait demandée sur les bénéfices des jeux.

Une discussion assez longue s'ensuit, très courtoisement menée par les docteurs Petit et Seigneur, juges compétents en la matière.

Le Conseil vote l'emprunt se réservant d'apporter améliorations nécessaires et équitables à l'exécution.

M. Coutard fait approuver un vœu en faveur des recherches que poursuit M. Boutin pour la protection des passages à niveau. Le Conseil unanimement s'associe à ce geste. Des insinuations sont lancées par quelques édiles sur les habitations à bon marché. Le Maire clôt la séance publique à 22 heures 25.

Madame BERTHOMIER, diplômée, se rend à domicile pour massage, manucure et coiffure. Prix très modérés. S'adresser 19 rue Molière.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR
Dimanche 25 Novembre

A la Grand'Messe 8 heures 30 :
Offertoire : violons, élèves de M. Briand.
Sanctus : Potiron, 4 voix mixtes.
O Salutaris, P. de la Rue, 4 voix mixtes.
Sortie : Chant triomphal, 4 voix mixtes.

Le soir à 4 heures 45 :
Complis, Psalmes en faux bourdons.
Larghetto, Giordani, pour violons par les élèves de M. Briand.

Salut :
O Salutaris, P. de la Rue, 4 voix mixtes.
Psalmes 88, mélodie grégorienne.
Tantum ergo, chant du Midi, 4 voix mixtes.
Chœur triomphal : M. Von Altenburg, 4. v.

Séances Récréatives

Œuvre de la Miséricorde
« VENDEENNE »

Demain dimanche 25, les jeunes filles donneront dans la Salle du Fort, 6, rue Basse Saint-Pierre, leur première séance récréative, à 16 heures.

PATRONAGE SAINT-JOSEPH DE NANTILLY
Rue Marceau

Dimanche 25 Novembre, à 15 heures 30
LES LAURIERS COUPÉS

Drame à grand spectacle en sept tableaux d'après le roman du R. P. Lhande, l'apôtre de la « Banlieue Rouge ».

Prix des places : Premières : 4 fr.; Secondes : 3 francs; troisièmes, 2 francs.

A SAINT-NICOLAS
Grande Kermesse
Fête d'Enfants
Sensationnel !...

Le dimanche 25 Novembre 1928 les vastes locaux du Cercle Saint-Nicolas, 10, rue Courcouronne, seront aménagés et décorés avec soin pour offrir le plus gracieux accueil à la foule des visiteurs qui, de 13 heures 30 à 19 heures pourront s'y promener à l'aise et à l'abri de toutes les intempéries de la saison, en particulier du froid et de la pluie.

Ils y trouveront des dégustations succulentes, des objets utiles et agréables de toutes sortes, et des divertissements variés.

Buffets. — Comptoirs des Arts décoratifs, de jouets, de confiserie, etc... — Jeux des Petits Chevaux, de la Pêche surprises et de la Chasse à l'étang (poissons rouges, canards sauvages, cygnes, etc...), des Arneaux, etc... — Escrime : sabre et épée.

Théâtre sensationnel ! — Nouvelles légendes du Petit Poucet et de Saint-Nicolas, première d'un spectacle unique, corps de ballets, dirigé par le célèbre professeur Ellivars. — Intermèdes variés.

Pendant toute la durée de la fête, il y aura audition gratuite de « Gramophone ».

LE RALLYE-COR SAUMUROIS

Nous rappelons que le Rallye-Cor Saumurois offre, à la salle du Cinéma Palace, le mercredi 5 décembre 1928, à 20 heures 45, une soirée artistique, à ses membres honoraires.

GRAND GALA de la CROIX-ROUGE

Lundi 26 Novembre à 20 heures précises
Madame LUC-MORIER,
Auteur dramatique, présentera :

La Chanson et la Danse à travers les Ages
AVEC LE CONCOURS DE :
Mlle Josette de Craponne, première dans use étoile de l'Opéra,
Mme Yvonne Caraboche, divette de la chanson.

M. Georges Bertier, chanteur des boîtes montmartroises.

Tableaux d'après Wiertz, Lancret, Watteau, Nattier.

Orchestre Symphonique

A 23 heures, au foyer du théâtre,
GRAND BAL DE LA CROIX-ROUGE.

COMITÉ SAUMUROIS
des Conférences de l'Ouest
SALLE CARNOT

ABONNEMENTS — PRIX DES PLACES

Le prix des abonnements pour les conférences de la saison d'hiver 1928-1929 données Salle Carnot par le Comité Saumurois des Conférences de l'Ouest est fixé à 35 francs.

Pour les membres d'une même famille (vivant sous le même toit), le prix de la deuxième carte est fixé à 30 francs; celui de la troisième à 25 francs, celui de la quatrième et des suivantes jusqu'à la septième conférence est réduit à 30 francs.

Pour les abonnés de la saison 1928-1929, le prix de la première carte d'abonnement aux six conférences est fixé à 30 francs sur présentation de la carte d'abonnement de la saison 1927-1928 (Le prix des autres cartes par famille étant fixé comme ci-dessus).

Le prix de la carte individuelle d'abonnement ou de la première carte d'un abonnement de famille est réduit à 20 francs pour les Associés des Facultés Catholiques de l'Ouest, pour les Ecclésiastiques, les membres de l'enseignement (privé ou public) qui justifient de leur qualité.

La souscription aux abonnements est ouverte chez M. Marcel Coutard, luthier (ancienne maison Olive) 23, place de la Bilange, à partir du samedi 24 novembre et sera close dès que le nombre des abonnés praftra suffisant.

Le prix d'entrée pour une conférence isolée est de 8 francs.

Nota. — Les cartes ne sont pas personnelles. Tout abonné empêché d'assister à une Conférence est invité à en faire bénéficier une autre personne.

Tarif de location pour retenir ses places : 3 francs par place réservée permanente pour les 6 conférences.
1 franc par place pour une Conférence.

Foire de la Saint-Nicolas
DE SAUMUR

Place de Verdun, Champ de Foire spécialement aménagé.

Ouverture : 2 décembre (durée : 20 jours)
Carrousel-Salon — Sport-Luge — Vagues Océan — Excelsior — Variétés — Autocircuit — Musées importants et exhibitions
Jeux de bonsbons, jouets, alimentation et objets utiles — Billards Japonais — Tirs — Manèges — Jeux d'adresse et d'anneaux — Confiseries et pâtisseries de 1^{er} ordre, etc., etc.

Toutes attractions constituant des spectacles récréatifs, amusants et instructifs. Représentations tous les soirs. Matinées les jeudi, samedi et dimanche. Soirées de gala.

Eclairage électrique du Champ de Foire. Jeudi, samedi et dimanche.

Le Docteur PELLOTIER
Médecin — Spécialiste

Traitant par la méthode hyposthénique les **Maladies de l'estomac, des Intestins, des Nerfs, de la Matrice et de la Vessie**, donnera ses consultations à :

SAUMUR, Lundi 3 décembre, Hôtel de la Paix,

ANGERS, Jeudi 6 décembre, Hôtel de France.

Notre méthode, consacrée par 25 ans de pratique est la seule qui permette aux malades de prendre une alimentation complète et fortifiante et de supprimer les régimes débilissants qui entretiennent l'anémie, la faiblesse et le nervosisme.

CARNET DE « L'ECHO »

NAISSANCE

Nous apprenons avec une vive satisfaction que Mme René Baudry, l'aimable femme de M. Baudry, greffier en chef du Tribunal civil, vient de mettre très heureusement au monde un charmant garçon qui a reçu les prénoms d'Alain-Georges. Avec nos vœux de prospérité au baby, nous adressons nos meilleurs compliments aux parents

NECROLOGIE.

Nous apprenons la mort du commandant Noiret, chef d'escadrons de cavalerie, en retraite, décédé le 12 novembre, à Chalons. Nous adressons à M^{me} Noiret, son épouse, au capitaine et au lieutenant Noiret, ses fils, nos sympathiques condoléances.

LES BALS DU FOYER DU THEATRE

Ce soir, samedi, c'est l'actif Comité de la Section de Saumur de l'Avenir du Proletariat qui occupe la salle de Bal du Foyer, pour y recevoir ses nombreux invités.

Rehaussée par l'excellent orchestre Lermert la soirée promet à tous d'être des plus réjouissantes.

FOOTBALL

A MILLOCHEAU

Demain dimanche, au Stade Millocheau, grand match de rugby : Saint-Maixent — Saumur.

Voici, certes, une grande algarade. Aussi aucun amateur de Millocheau ne manquera cet événement qui nous permettra de voir évoluer une équipe complète rugby.

LA JEANNE-D'ARC DE SAUMUR

Championnat d'Anjou (2^e série), Jeanne-d'Arc de Saumur 1 bat Gars d'Armor de Trélazé 1, 7 à 2.

Victoire méritée de la meilleure équipe sur le terrain. Nos locaux en progrès; mais, qui n'étaient pas dans leur meilleur jour, ont réussi les plus belles combinaisons dans ce match officiel. Saumur a dominé très largement son adversaire, par un jeu rapide et assez scientifique. Demis et avants locaux ont réussi quelques belles choses qui ont obtenu l'attention générale.

La Jeanne d'Arc, pourtant et, malgré les sept buts obtenus, manque de réalisateurs dans l'attaque. Quelques occasions d'augmenter le score se sont trouvées lamentablement perdues à trois ou quatre foulées des filets adverses.

Devant la mobilité et une meilleure science du côté local, les Gars d'Armor ont eu un grand nombre de réactions dangereuses et la formation de Trélazé a su donner une belle réplique aux ciel-blanc.

A Saumur : Henrys excellent en défense; Breteault, Aldebert jeune, Godicheau, de Bodman se sont montrés les plus actifs.

Au repos, le score était de 3 buts à 1 en faveur des Saumurois.

Bon arbitrage de M. Huchet de Cholet.

Demain dimanche ainsi qu'il est indiqué au calendrier de la J.A., les deux équipes de Saumur se rendront à Longué rencontrer en matches amicaux les deux teams de l'Espérance-Sport de Longué.

Sont convoqués à la J.A. pour midi précis, Crédit de l'Ouest :

Equipe I. — Berthermer, Henrys (cap.), Aldebert I, Pé, Breteault, Jamin, Rocher, Aldebert II, de Bodman, Godicheau, Denéchère.

Equipe II. — Le Cornec, Lesénéchal (cap) Moreau II, Marembert, Guillon, Repussard, Carlier, Papillon, Tempereau, Aubert, Gefroy. Remplaçant : Guiocheau.

Le match des équipes II se jouera à 13 heures; celui des premières à 14 heures 30.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS POPULAIRES d'ANGERS

FESTIVAL REYNALDO HAHN
Dimanche 25 novembre, en matinée, au Cirque-Théâtre

La présence au pupitre de M. Reynaldo Hahn qui est, on le sait, chef d'orchestre aussi brillant (il dirige la musique et l'orchestre au casino municipal de Cannes), qu'un compositeur distingué, est un élément d'intérêt de premier ordre.

On sait qu'il dirigera un de ses poèmes symphoniques, son Concerto de violon, une de ses plus récentes œuvres, confié à Mlle Hortence de Sampigny, et les très célèbres Etudes Latines, qu'interprétera Mme Maz-zoli.

C'est le lendemain soir à la musique de chambre que Reynaldo Hahn dira quelques

mots sur la musique de Mozart, accompagnera au piano Mlle Mazzoli et chantera avec elle ces duos dans lesquels ils sont incomparables.

Les Maladies d'ESTOMAC et NERVEUSES
chez l'HOMME et chez la FEMME
Maladies de MATRICE HERNIES

guéries rapidement par le Docteur Gerard (médecin consultant à Vichy, l'été), Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris, 76, Rue de Maubeuge, qui donnera ses consultations à :

SAUMUR, 25 novembre, Hôtel de Londres.
BAUGE, 26 nov., Hôt. de la Boule d'Or.
DOUE-LA-FONTAINE, 3 déc., hôt. de la Boule d'Or.

NOTA. — Le docteur revient tous les deux mois environ. Notice et renseignements franco.

Etat-Civil de Saumur

Du 21 au 24 Novembre 1928.

NAISSANCES

Alain Georges Baudry, rue Bury, 12.
Simone Ragueneau, rue des Payens,

12.
Eliane-Marie-Louise Victoire, à l'hôpital.

Roland Poupard, rue Jean-Jaurès, 72.

MARIAGES

Louis Laigron, courtier, a épousé Marie Morin, cuisinière, tous deux à Saumur.

DECES

Auguste Moreau, époux Le Quellec, 50 ans, cordonnier, rue du Canon, 5.

Paul Lorieux, époux Haquet, 60 ans, charpentier, à l'hôpital.

Auréli-Joséphine Derenne, célibataire, 80 ans, couturière, à l'hôpital.

Louis Maurice, époux Passebon, 38 ans, fonctionnaire, à l'hôpital.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 17 novembre 1928

Fraude de lait. — Une cultivatrice de Fontaine Guérin, Marie-Louise Flosseau, 23 ans, inculpée de mouillage de lait à 20 % et reconnue coupable est condamnée à 15 jours de prison et 400 francs d'amende; sursis pour la prison; mais le tribunal ordonne l'affichage et les insertions du jugement et 100 francs de dommages-intérêts.

Incendie volontaire. — Armand Poivet, 38 ans, charretier à Contigné, fumant imprudemment dans une forêt où il chargeait du bois, causa un incendie. Il lui en coûte 50 francs d'amende.

Délit de chasse. — Un septuagénaire de Seiches, Jules Brégon, 72 ans, cultivateur, a chassé en temps et engins prohibés. Le tribunal condamne l'inculpé qui fait défaut à 100 francs d'amende et confiscation de son arme.

Vol de vin. — Les nommés Fernand Cornard, 41 ans, manœuvre à St-Lambert-des-levées et Abel Le Goff, 27 ans, plâtrier à Saumur, ont dérobé plusieurs bouteilles de vin mousseux. Le tribunal leur inflige 48 heures de prison et les fait bénéficier du sursis.

Affaire de coups. — Le nommé Alfred Chevallier, 32 ans, marchand de chevaux à La Flèche, a frappé un nommé Jehan au cours d'une discussion à Jarzé et l'a blessé 16 francs d'amende.

Vol et abus de confiance. — Une nommée Aline Fournier, 61 ans, sans domicile fixe, est aujourd'hui inculpée de vol et abus de confiance, défaut de carnet et infraction à une interdiction de séjour. Quatre mois de prison.

Vol. — Un colon évadé du pénitencier de Belle-Ile-en-Mer, J.-B. Jolivet, 18 ans, a au cours de sa fugue, commis un vol aux Aléuds. Le tribunal le condamne à quatre mois de prison.

Vol de numéraire. — Les époux Gustave Avril-Froidur, 25 et 21 ans, demeurant à Saumur, sont inculpés de vol d'argent et recel au préjudice des époux Chevallier, épiciers quai Mayaud. Le tribunal retenant la culpabilité de la femme Avril la condamne à trois mois d'emprisonnement et à la restitution des sommes dérobées (6.875 francs) et relaxe son époux.

Elle écrivait. — Une cultivatrice de Bauge, la femme Raimbault, née Louise Roger, 50 ans, est poursuivie pour fraude de lait (écrémage à 30 %), 15 jours avec sursis, 200 francs d'amende, affichage et insertions.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

« UNIS COMME AU FRONT »

La Section de St-Hilaire-St-Florent a fixé son premier bal de la saison au samedi 8 décembre, dans la salle de la Villa Plaisance.

Un orchestre des plus entraînants a déjà été retenu, le amateurs de la danse pourront s'en donner à cœur joie.

Retenez bien cette date, nous en reparlerons.

Les Concerts de Thouars

Le Chemineau, pièce en 5 actes en vers de Jean Richepin, avec musique de scène de Tiarko Richepin, sera représenté au théâtre municipal le samedi 1^{er} décembre en soirée (bureau à 20 heures, rideau à 20 heures 30), et le dimanche 2 décembre en matinée, (bureau à 13 heures; rideau à 14 heures précises).

La distribution est assurée par une troupe appartenant au théâtre national de l'Odéon et qui viendra à Thouars sous la direction de la grande artiste Mme Marcelle Frappa-Rappelons que Philippe Rolla (le Chemineau), est actuellement détaché au Châtelet, où il joue de Michel Strogoff, avec un succès énorme, depuis l'inauguration de la nouvelle salle.

Chef d'orchestre : A Debeau.
Prix des places : Balcon 15 francs; Fauteuils 1^{re} série 10 francs; Fauteuils, 2^e série, 8 francs; secondes 5 francs.

Location chez le concierge du théâtre (0 francs 50 en sus) à partir du vendredi 30 novembre. Hors Thouars par correspondance ou téléphone 65.

Automobile-Club de l'Ouest

La fête de Pâques tombera le 31 Mars, c'est-à-dire le dernier jour du premier trimestre d'imposition des automobiles aux droits de circulation.

Tous ceux qui, pour des raisons diverses, ne font pas de sorties en auto pendant l'hiver et déposent leur laissez-passer à l'entrée de la mauvaise saison ne pourront, l'année prochaine, sortir, comme de coutume, leur voiture le jour de Pâques, à moins qu'ils consentent à payer les droits pour le trimestre entier, ce qui paraîtra prohibitif à la plupart d'entre eux.

L'Automobile-Club de l'Ouest a estimé qu'il convenait pour faire plier la règle d'après laquelle les droits sont dus par période trimestrielle et il a demandé la création d'un laissez-passer spécial applicable à la seule journée du 31 mars moyennant l'acquiescement d'un droit de un franc par cheval-vapeur.

Il n'y a pas longtemps, M. le Ministre des Finances recommandait aux comptables du Trésor de montrer le plus grand esprit de modération et de conciliation dans leurs rapports avec les contribuables : L'Automobile-Club de l'Ouest fournit à l'Etat lui-même une bonne occasion de faire preuve de ce libéralisme qu'il recommande à ses agents.

HERNIE

Membre du Jury et Prix Co. 1928

Grâce aux célèbres Appareils sans ressort à COMPRESSION SOUPLE

de M. GLASER le grand spécialiste de Paris, 44, boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dange-reuse et souvent mortelle, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922, ces nouveaux appareils, appliqués à des milliers de désespérés, réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la sécurité, la santé et, selon l'avis des malades eux-mêmes, la guérison définitive.

Devant de tels résultats, garantissant toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à M. Glaser qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

SAUMUR, 25 novembre, Hôtel de Londres.
DOUE-LA-FONTAINE, 26 nov., hôt. de la Boule d'Or.

MONTREUIL-BELLAY, 27 nov., de 8 h. à 1 h. hôt. de la Gare.

ANGERS, 28, hôt. des Voyageurs (face gare St-Laud).

VIHIER, 30 nov., hôt. de la Boule d'Or.

NOUVELLE CEINTURE PERFECTIONNÉE pour placement tous organes.
Traité de la Hernie, franco sur demande à M. GLASER, 44, Boulevard Sébastopol Paris.

Études de M^e GAUTIER, docteur en droit, avoué à Saumur, 6, rue des Payens,
2^e M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.
3^e Cabinet de M^e DUBOIS, syndic de faillites, à Baugé.

VENTE

Dans les magasins mis en vente

LE VENDREDI 30 NOVEMBRE à 15 heures 30, (heure légale)

DE

DIVERS IMMEUBLES

Sis commune de

Doué-la-Fontaine, (M.-et-L.) Près la gare

Dépendant de la faillite de M. Alphonse ROULLEAU, Ancien négociant en vins, à Doué-la-Fontaine

COMPRENANT NOTAMMENT :

Bureaux, magasins, remises, celliers, caves, cours, jardins, terres d'un seul tenant, d'une contenance totale de 98 ares 40 centiares.

Mise à prix : 200.000 fr.

N. B. - Les enchères ne seront reçues que de la part de personnes solvables, et qui auront consigné au préalable entre les mains du notaire une somme de 20.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements, soit à :

1^o M^e GAUTIER, docteur en droit, avoué à Saumur, 6, rue des Payens.

2^o M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

3^o M^e DUBOIS, syndic de faillites à Baugé.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite

de M. Raymond ANNÉE, industriel à Beaufort-en-Vallée.

La réunion des créanciers pour le concordat aura lieu, au Tribunal de Commerce de Saumur, le mercredi 5 décembre 1928, à 10 heures 45.

Cabinet de M^e DUBOIS, syndic de Faillites, à Baugé.

et Étude de M^e BÉZY, licencié en droit, huissier, 13, rue de l'Ancienne - Messagerie, à Saumur ;

VENTE MOBILIÈRE

Le Dimanche 25 Novembre 1928, à 13 heures. Continuation de la vente de M^{me} Chesse, au bourg de Villebernier.

Marchandises diverses : laines, pantoufles diverses, tissus etc...

Mobilier et matériel.

Pour plus de détail consulter les affiches

Au comptant, 15 0/0 en sus

ON DEMANDE une BONNE

A TOUT FAIRE, de 45 à 55 ans, pour le Coudray-Macouard.

S'adresser Bureau du Journal

Crédit Foncier de France

PRÊTS aux propriétaires avec amortissement. Conditions très avantageuses. Baisse du taux d'intérêt. — Renseignements gratuits, notice numéro 7.

Direction d'Angers, 6, r. St-Joseph

Peaux de lapins de races

Achat au comptant à partir du 1^{er} Décembre.

MISE EN FOURRURE tannage, éjarrage, rasage, teinture

MEDAILLE D'OR SAUMUR 1928

M^{me} FRAIGNEAU

8 bis, Grande-Rue, SAUMUR

M^{me} Gody

TRICOT MÉCANIQUE

20, rue Seigneur, Saumur,

Chandails — Sweaters

Pull-Overs.

SPÉCIALITÉ

BAS ET CHAUSSETTES

Remontages en tous genres.

Le Gérant, P. RICHOU.

Imprimerie Girouard et Richou

Compagnie Nouvelle des Voies ferrées d'Intérêt Local de Saumur & Environs

Horaire des Trains réguliers et facultatifs mis en vigueur à la date du 25 Avril 1928

LIGNE DE SAUMUR P.-O. A FONTEVRAULT

SAUMUR A FONTEVRAULT				FONTEVRAULT A SAUMUR			
STATIONS	Tous les Jours	Tous les Jours	Tous les Jours	STATIONS	Tous les Jours	Samedi	Tous les Jours
SAUMUR P.-O. d.	8 20	14 20	19 15	Fontereault d.	6 30	9 50	14 30
SAUMUR Cx-V.	8 22	14 22	19 17	Montsoreau..	6 42	10 02	14 42
SAUMUR-VILLE.	8 30	14 30	19 25	Pont de Mont.	6 45	10 05	14 45
Petit-Puy.. h.	8 38	14 38	19 33	Turquant.....	6 50	10 10	14 50
Beaulieu... h.	8 43	14 43	19 38	Parnay.....	6 56	10 16	14 56
Dampierre... h.	8 49	14 49	19 44	Souza... ..	7 04	10 24	14 04
Souray.....	8 55	14 55	19 50	Dampierre... h.	7 06	10 26	14 06
Parnay.....	9 00	15 00	19 55	Beaulieu... h.	7 12	10 32	14 12
Turquant.....	9 06	15 06	20 01	Petit-Puy... h.	7 17	10 37	14 17
Pont de Mont.	9 14	15 14	20 06	SAUMUR-VILLE.	7 29	10 49	14 29
Montsoreau..	9 15	15 15	20 10	— Cx-V.	7 35	10 55	14 35
Fontereault a.	9 27	15 27	20 22	— P.-O. d.	7 37	10 57	14 37

Des arrêts facultatifs, à l'aller comme au retour, sont en outre prévus : rue Jules-Ferry, places St-Michel, du Bellay, Notre-Dame, château de Beaulieu, villa Angelo, Le Gaillardin, Dampierre rue de l'Eglise, Souza, chapelle N.-Dame, château de Parnay, Val-Hullin, Les Roches.

NAVETTE ENTRE SAUMUR P.-O. ET BAGNEUX

STATIONS	SAUMUR P.-O.	BAGNEUX
Saumur P.-O. Départ.	10 22	11 55
Place du Théâtre.	10 28	12 01
Pont-Foucharde. Halte.	10 34	12 07
Bagneux. Arrivée.	10 35	12 08
Bagneux. Départ.	10 45	12 15
Pont-Foucharde. Halte.	10 46	12 16
Place du Théâtre.	10 51	12 21
Saumur P.-O. Arrivée.	10 57	12 27

Arrêts facultatifs : place du Roi-René, place de l'Ancienne Poste, place Maupassant, Champ-de-Foire.

AVIS Pour tous faire-parts de mariage, naissance, décès, etc... et pour menus, adressez-vous à l'Imprimerie GIROUARD & RICHOU, 4, Place du Marché-Noir, Saumur, qui, sur demande, vous adressera spécimens et prix. Téléphone 1-95

HORAIRE DES CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS (Montparnasse) — SAUMUR — BORDEAUX											BORDEAUX — SAUMUR — PARIS (Montparnasse)															
STATIONS	785	747	713	799	775	753	511	783	781		STATIONS	784	702	728	798	754	2772	788	710	768	780					
Paris	7 40	9 25	12 47	20 55	21 50	12 47	20 55	21 50	12 47	20 55	Bordeaux	8 22	10 35	14 05	18 45	21 19	22 49	14 05	18 45	21 19	22 49	14 05	18 45	21 19		
Chartres	5 33	9 11	10 38	15 30	22 32	23 20	15 30	22 32	23 20	15 30	Saintes	10 22	12 35	15 05	17 35	19 05	20 35	12 35	15 05	17 35	19 05	20 35	12 35	15 05	17 35	
Courtalain. dép.	7 30	10 45	17 03	17 03	23 32	24 20	17 03	23 32	24 20	17 03	Niort	12 12	14 25	16 55	18 25	19 55	21 25	14 25	16 55	18 25	19 55	21 25	14 25	16 55	18 25	
Château-du-Loir	5 35	10 06	13 59	12 32	19 50	0 54	1 24	12 32	19 50	0 54	Parthenay	6 56	9 11	11 41	13 11	14 41	16 11	9 11	11 41	13 11	14 41	16 11	9 11	11 41	13 11	
Château-la-Vallière	6 09	10 38	14 37	20 22	20 22	20 22	20 22	20 22	20 22	20 22	Airvault	7 29	9 44	12 14	13 44	15 14	16 44	12 14	13 44	15 14	16 44	12 14	13 44	15 14	16 44	
Noyant-Méon	6 40	11 05	15 16	20 48	20 48	20 48	20 48	20 48	20 48	20 48	Thouars a.	8 16	10 31	13 01	14 31	16 01	17 31	10 31	13 01	14 31	16 01	17 31	10 31	13 01	14 31	
Liniers-Bouton	6 49	11 13	15 25	20 56	20 56	20 56	20 56	20 56	20 56	20 56	— dép.	8 45	11 00	13 30	15 00	16 30	18 00	11 00	13 30	15 00	16 30	18 00	11 00	13 30	15 00	
Vernantes	7 04	11 24	15 37	21 06	21 06	21 06	21 06	21 06	21 06	21 06	— dép.	8 58	11 13	13 43	15 13	16 43	18 13	11 13	13 43	15 13	16 43	18 13	11 13	13 43	15 13	
Blou	7 12	11 34	15 49	21 16	21 16	21 16	21 16	21 16	21 16	21 16	Montreuil	5 56	8 11	10 41	12 11	13 41	15 11	16 41	8 11	10 41	12 11	13 41	15 11	16 41	8 11	10 41
Vivy	7 21	11 41	15 57	21 23	21 23	21 23	21 23	21 23	21 23	21 23	Brézé-St-C.	6 08	8 23	10 53	12 23	13 53	15 23	16 53	10 53	12 23	13 53	15 23	16 53	10 53	12 23	
SAUMUR (Orl.) arr.	7 31	11 51	16 09	21 33	21 33	21 33	21 33	21 33	21 33	21 33	Chacé-Var.	6 15	8 30	11 00	12 30	14 00	15 30	16 00	11 00	12 30	14 00	15 30	16 00	11 00	12 30	
— dép.	8 01	12 14	17 34	19 24	21 41	1 59	2 44	19 24	21 41	1 59	Nantilly a.	6 19	8 34	11 04	12 34	14 04	15 34	16 04	11 04	12 34	14 04	15 34	16 04	11 04	12 34	
Nantilly (Etat) arr.	8 08	12 21	17 08	19 31	21 48	2 06	2 51	19 31	21 48	2 06	— dép.	6 52	9 07	11 37	13 07	14 37	16 07	16 37	11 37	13 07	14 37	16 07	16 37	11 37	13 07	
— dép.	7 40	12 03	16 38	18 38	20 55	2 13	2 58	18 38	20 55	2 13	SAUMUR (E)	6 21	8 36	11 06	12 36	14 06	15 36	16 06	11 06	12 36	14 06	15 36	16 06	11 06	12 36	
Nantilly	7 46	12 08	16 43	18 44	21 01	2 19	3 04	18 44	21 01	2 19	— dép.	6 27	8 42	11 12	12 42	14 12	15 42	16 12	11 12	12 42	14 12	15 42	16 12	11 12	12 42	
— dép.	8 10	12 23	17 09	18 58	21 16	2 34	3 19	18 58	21 16	2 34	Vivy	6 55	9 10	11 40	13 10	14 40	16 10	16 40	11 40	13 10	14 40	16 10	16 40	11 40	13 10	
Chacé-Varrains	8 15	12 29	17 15	19 04	21 21	2 37	3 22	19 04	21 21	2 37	Blou	7 06	9 21	11 51	13 21	14 51	16 21	16 51	11 51	13 21	14 51	16 21	16 51	11 51	13 21	
Brézé-Saint-Cyr	8 22	12 36	17 23	19 12	21 29	2 42	3 27	19 12	21 29	2 42	Vernantes	7 14	9 29	11 59	13 29	14 59	16 29	16 59	11 59	13 29	14 59	16 29	16 59	11 59	13 29	
Montreuil	8 49	13 04	17 50	19 26	21 43	2 51	3 36	19 26	21 43	2 51	Liniers-B.	7 26	9 41	12 11	13 41	15 11	16 41	17 11	12 11	13 41	15 11	16 41	17 11	12 11	13 41	
Thouars	9 15	13 29	18 12	20 29	22 40	3 03	3 38	20 29	22 40	3 03	Noyant-M.	7 36	9 51	12 21	13 51	15 21	16 51	17 21	12 21	13 51	15 21	16 51	17 21	12 21	13 51	
— dép.	9 27	13 41	18 24	20 40	22 51	3 13	3 48	20 40	22 51	3 13	Chât.-la-V.	7 47	10 02	12 32	14 02	15 32	17 02	17 32	12 32	14 02	15 32	17 02	17 32	12 32	14 02	
Airvault (gare)	10 07	14 21	19 04	21 21	23 32	3 44	4 29	21 21	23 32	3 44	Chât.-du-L.	8 16	10 31	13 01	14 31	16 01	17 31	18 01	13 01	14 31	16 01	17 31	18 01	13 01	14 31	
Parthenay	10 43	14 57	19 40	22 04	24 15	4 02	4 37	22 04	24 15	4 02	Courtalain	8 22	10 37	13 07	14 37	16 07	17 37	18 07	13 07	14 37	16 07	17 37	18 07	13 07	14 37	
Niort	12 03	16 17	21 00	23 15	25 26	4 19	4 54	23 15	25 26	4 19	Chartres	13 44	15 59	18 29	19 59	21 29	22 59	23 29	18 29	19 59	21 29	22 59	23 29	18 29	19 59	
Saintes	14 28	18 42	23 25	25 36	27 47	4 36	5 11	25 36	27 47	4 36	Bordeaux	15 48	18 03	2												